

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Médecin  
Conseiller  
Technique  
du Recteur

Affaire suivie par  
Frédéric LE BOT  
Téléphone  
02 62 48 13 01  
Fax  
02 62 73 19 35  
Courriel  
frederic.le bot  
@ac-reunion.fr

24, Avenue  
Georges Brassens  
97702 Saint-Denis  
Messag cedex9  
Ile de La Réunion

no 1

Site internet  
www.ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 17 août 2009

Le recteur

à

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement  
public ou privé  
Mesdames, Messieurs les directeurs d'école  
publique ou privée  
Pour attribution

Mesdames, Messieurs les inspecteurs de  
l'Education nationale de circonscription  
Monsieur le directeur diocésain de  
l'enseignement privé  
Mesdames, Messieurs les maires  
Mesdames, messieurs les médecins de  
l'éducation nationale  
Pour information

**Objet : plan de lutte contre une pandémie grippale, instructions complémentaires**

**Réf. : Circulaire ministérielle n°2008-021 du 08/01/2008 (BOEN n°8 du 21/02/08)**  
Note de Monsieur le recteur en date du 13 août 2009

En complément de ma note du 13 août 2009 et afin de limiter les risques de diffusion de grippe dans les écoles, je vous demande de ne pas répartir dans une autre classe les élèves dont l'enseignant serait absent pour cause de grippe avérée. En l'absence de personnel remplaçant, les élèves devront être confiés à leur famille.

Par ailleurs les parents doivent être incités dès le premier jour de la rentrée à ne pas envoyer leurs enfants à l'école, au collège, ou au lycée, en cas de suspicion de grippe et doivent être invités à consulter leur médecin traitant.

Afin de nous permettre de mettre en œuvre un suivi des absences des élèves et des personnels pour en informer les autorités sanitaires sur l'évolution de la situation, je vous demande de faire remonter quotidiennement l'enquête en ligne sur les absences.

Je vous remercie pour votre implication dans la mise en oeuvre de ces instructions

Le Recteur



Mostafa FOURAR

